

**Addenda à la notice explicative  
Polices de fonds distincts de la Canada Vie  
Initialement de la London Life  
Série standard, série privilégiée 1, série Partenaire et série privilégiée Partenaire**

**Mise à jour de la section Gestionnaires de placements**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2025, Canada Life Asset Management Limited a changé de nom pour Keyridge Asset Management Limited, qui sera désormais le gestionnaire de placements du fonds distinct suivant :

Nom du fonds distinct
Actions Extrême-Orient

La section *Gestionnaires de placements* qui se trouve à la page 55 de la notice explicative des polices de fonds distincts de la Canada Vie a été modifiée. Toutes les références à Canada Life Asset Management en ont été retirées. Le gestionnaire de placements suivant est ajouté à la section :

Keyridge Asset Management Limited  
Beresford Court, Beresford Place, Dublin 1  
D01 X0V8, Ireland

L'Aperçu du fonds, qui fait partie intégrante de la notice explicative des polices de fonds distincts de la Canada Vie (initialement de la London Life), a été modifié pour tenir compte du fait qu'un fonds distinct auparavant géré par Canada Life Asset Management le sera désormais par Keyridge Asset Management Limited.

Aucun autre changement n'a été apporté à la notice explicative ni à l'Aperçu du fonds.

Le présent addenda fait partie de la notice explicative, qui renferme d'importantes dispositions dont vous devriez prendre connaissance avant d'investir. La notice explicative contient des renseignements généraux au sujet de votre police et comprend un sommaire des divers types de risques qui peuvent s'appliquer lorsque vous investissez dans un fonds distinct. Cet addenda ne constitue pas un contrat d'assurance.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) est l'unique émettrice de la police de rente individuelle à capital variable décrite dans la notice explicative.

Vous pouvez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie  
255 avenue Dufferin  
London ON N6A 4K1

Site Web : [canadavie.com](http://canadavie.com)  
Courriel : [isp\\_customer\\_care@canadalife.com](mailto:isp_customer_care@canadalife.com)  
Téléphone : **1 888 252-1847**

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

## Actions Extrême-Orient

**Bref aperçu :** Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009  
 Date de création du fonds : 27 juillet 1998  
 Gestionnaire : Keyridge Asset Management Limited

Valeur totale du fonds : 45 888 947 \$  
 Taux de rotation du portefeuille : 20,32 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) <sup>1</sup>	VL (\$) <sup>1</sup>	UC <sup>1</sup>	RFG (%) <sup>1</sup>	VL (\$) <sup>1</sup>	UC <sup>1</sup>	RFG (%) <sup>1</sup>	VL (\$) <sup>1</sup>	UC <sup>1</sup>
Standard : options AFA, FAD et FADR <sup>1,3</sup>	3,09	18,37	138 609	3,32	17,88	316 218	3,65	16,80	25 072
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR <sup>1,3</sup>	2,58	19,29	117 384	3,03	18,24	246 958	3,48	17,14	7 872
Partenaire : option AFA <sup>2</sup>	1,97	11,40	5 737	2,20	11,23	13 274	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA <sup>2</sup>	1,46	11,78	5 333	1,91	11,44	5 891	--	--	--

<sup>2</sup> Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

<sup>1</sup> AFA – avec frais d'acquisition  
 RFG – ratio des frais de gestion  
 VL - valeur liquidative  
 UC - unités en circulation

<sup>3</sup> FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.  
 FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

### Placement minimum

Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements

automatiques de 25 \$

Polices FERR : placement initial de 10 000 \$

Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série

privilégiée Partenaire

## Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout les titres d'entreprises localisées ou actives en Asie ou dans le littoral du Pacifique.

### Dix principaux placements

Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Twse Listed Stocks	10,20
Xtrackers MSCI India Swap UCITS ETF	9,45
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	4,52
Alibaba Group Holding Ltd.New	3,33
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	3,25
iShares Core CSI 300 ETF	2,83
Commonwealth Bank of Australia Ordinary Fully Paid	2,21
BHP Group Ltd. Ordinary Fully Paid	1,97
MediaTek Inc. Twse Listed Stocks	1,89
AIA Group Ltd. Shs	1,88

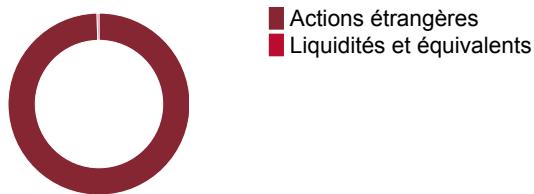
**Total**

**Nombre total des placements :**

% de l'actif

245	41,53
-----	-------

### Répartition des placements



## Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

## À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises asiatiques et du littoral du Pacifique, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

## Notes

En date du 1er octobre 2025, dans le cadre d'une réorganisation d'entreprise, les responsabilités de gestion de portefeuille auparavant assumées par Canada Life Asset Management ont été confiées à Keyridge Asset Management Limited. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

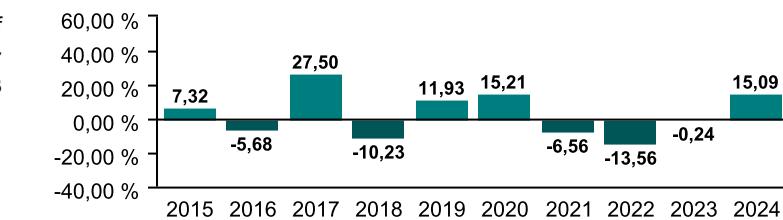
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 385,55 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,31 % par année.

### Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 5 années au cours desquelles la valeur a diminué.



## Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est Modéré à élevé.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

# Actions Extrême-Orient

## Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

### 1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière.</li> <li>Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.</li> </ul>
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1  En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	<p>Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>moins de 1 an, vous payez 5,50 %</li> <li>moins de 2 ans, vous payez 5,00 %</li> <li>moins de 3 ans, vous payez 5,00 %</li> <li>moins de 4 ans, vous payez 4,00 %</li> <li>moins de 5 ans, vous payez 4,00 %</li> <li>moins de 6 ans, vous payez 3,00 %</li> <li>moins de 7 ans, vous payez 2,00 %</li> <li>7 ans et plus, vous payez 0,00 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %.</li> <li>Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.</li> </ul>
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1  En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	<p>Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>moins de 1 an, vous payez 3,00 %</li> <li>moins de 2 ans, vous payez 2,50 %</li> <li>moins de 3 ans, vous payez 2,00 %</li> <li>3 ans et plus, vous payez 0,00 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %.</li> <li>Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.</li> </ul>
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière.</li> <li>Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.</li> </ul>
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.</li> </ul>

### 2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,09	2,58	1,97	1,46	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,32	3,03	2,20	1,91	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,65	3,48	--	--	0,21	0,27	s.o.

### Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

## Actions Extrême-Orient

### 3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	<ul style="list-style-type: none"><li>Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.</li><li>Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.</li></ul>

### Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

### Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes:

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie  
255, avenue Dufferin  
London ON N6A 4K1  
Site Web : [www.canadavie.com](http://www.canadavie.com)  
Courriel : [isp\\_customer\\_care@canadalife.com](mailto:isp_customer_care@canadalife.com)  
Téléphone : T 888 252-1847